

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : OFFICE DE TOURISME DES SABLONS
Utilisateur : comptaoffsablons comptaoffsablons

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2025_10
Objet :	Fixation des tarifs de vente des prestations - commercialisation Groupes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-528828536-20250701-DEL_2025_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-528828536-20250701-DEL_2025_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Délibération) Nom original : signe_DELIB 2025_10_Tarifs.pdf Nom métier : 99_DE-060-528828536-20250701-DEL_2025_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.8 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2025 à 15h43min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2025 à 15h43min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2025 à 15h43min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2025 à 15h43min19s	Reçu par le MI le 2025-07-04

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Établissement Public
Industriel et Commercial
Office de Tourisme
Vexin en Pays de Nacre

OFFICE DE TOURISME
VEXIN EN PAYS DE NACRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - N°10/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité de Direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	19

Date de la convocation

Le 17 juin 2025

Objet de la délibération :

**FIXATION DES TARIFS DE
VENTE DES PRESTATIONS
COMMERCIALISATION
GROUPE**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 1^{er} juillet à dix-huit heures, le comité de direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Musée de la Nacre et de la Tabletterie, Oise, sous la présidence de M. Christian GOUSPY, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Francis BOGAERT, Ghislain de BOUTRAY, Aldjia DAHMOUN, Laurent DESMELIERS, Sylvain DUCLAY, Christian GOUSPY, Hugues de LEON, Philippe LOGEAY, Mireille LUTZ, Thiéry MAILLE, Serge PELLEGRINELLI, Loïc TAILLEBREST et Dominique TOSCANI (Titulaires) ;

Mesdames et Messieurs Nelly BANSSE, Alice CAMPAGNARO, Anne-Sophie GRABOWSKI, Didier JANTET, Sylvain TAMBURRO et Christiane TOSCANI (Suppléants) ;

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Christophe BARREAU, Romain DAGORNO, Sabine DUCARUGE, Bertrand GERNEZ, Emmanuelle LAMARQUE, Sylvain LECHATTON, Geoffrey LELEU, Annie LEROY, Sophie LEVESQUE, Céline MULLER, Lydia OEUVRARD, Flore PREVÔTÉ et Jean-Jacques THOMAS ;

Madame Anne-Sophie GRABOWSKI assure les fonctions de rapporteur de séance.

L'Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre s'est fixé de nombreux objectifs de développement touristique sur sa destination et notamment, conformément à l'art. L133-3 du Code du Tourisme, la conception et la commercialisation de produits touristiques.

Vu l'autorisation à commercialiser sous le numéro d'immatriculation des agents de voyages et autres opérateurs prévus à l'art. L 141-3 du Code du Tourisme, N° Atout France IM060200002,

Dans le cadre de la commercialisation et des différents partenariats établis avec les socio-professionnels pour promouvoir et vendre la Destination Vexin en Pays de Nacre auprès d'une clientèle individuelle et de groupes, l'Office de tourisme propose de commercialiser les prestations énumérées en annexe.

Ces prestations sont vendues dans le cadre de produits forfaitisés incluant un assemblage de différentes prestations ou de produits en prestation « sèche » comprenant une seule prestation.

Les tarifs issus des conventions annuelles établies entre l'Office de tourisme et ses prestataires sont les éléments constitutifs des devis et contrats présentés aux clients.

Ces prestations pourront être commercialisées par l'Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre.

Des frais de dossier de 10 € par groupe seront facturés aux clients de l'Office de tourisme. Ils peuvent être offerts au titre de geste commercial.

L'Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre est revendeur de ces prestations de visite, de restauration, d'hébergement et d'animations.

Cette liste est non exhaustive et évoluera en fonction des demandes des clients afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Conformément à la délibération n°2024_07 relative à la « Marge de négociation sur les tarifs » en date du 11 avril 2024, la Directrice a la possibilité de moduler les tarifs fixés par le Comité de direction, quelle que soit la nature des produits concernés, avec une marge de +/- 15%.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,
Le Comité de Direction, à l'unanimité,

AUTORISE la commercialisation de ces prestations par l'Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre qui font l'objet de revente dans des prestations forfaitisées ou des prestations sèches,

APPROUVE les tarifs et les frais de dossiers tels que fixés ci-joints qui pourront être modulés avec une marge de +/- 20% conformément à ce que prévoit la délibération 2024_07 relative à la marge de négociation sur les tarifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président,



Christian GOUSPY

2025

Activité – Vexin en Pays de Nacre				
Prestataire	Description	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC	Marge
Chez Jorge	Activité mini-golf	5€	6€	20%

Restauration – Vexin en Pays de Nacre				
Prestataire	Description	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC	Marge
Le Kington	Repas entrée + plat + dessert + ¼ vin + café + eau en carafe	30€	33€	10%

Activités – Hors territoire				
Prestataire	Description	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC	Marge
Champignonnière de Laigneville	Visite guidée	8€	9,50€	≈20%
Musée Louis Senlecq	Visite guidée	4€	5€	≈20%